

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Concerne : Arrêté N° 1/24/0565

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 19 mars 2025, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a autorisé à ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A. la modification d'un site d'installations radioélectriques fixe à Hobscheid.

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Eischen, le **24 MARS 2025**
Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre



Serge Hoffmann